



CONVOCATION

Date : 25 juin 2020
Affichée le : 25 juin 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 32
Pouvoirs : 2
Absent : 1

COMPTE RENDU

Affiché le : 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi trois juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en séance à La Scène Adamoise sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT - M. Michel VRAY - Mme Claudine MORVAN LE BREC'H - M. Joël MOREAU - Mme Agnès TELLIER - M. Bruno DION - Mme Aurélie PROCOPPE - M. Morgan TOUBOUL - Mme Armelle CHAPALAIN - M. Alphonse PAGNON - Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC - Mme Annie PARAGE - M. Michel GINOUX - M. Gérard BRUNEL - Mme Virginie GRANTE - M. Thierry MALHERBE - Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON - Mme Sylvie BRIÈRE - M. François DELAIS - Mme Sophie GUILHAUME - M. Loïc LEBALLEUR - M. Rodolphe MIET - Mme Cécile PIGNOL - Mme Nathalie GEORGE-GOURET - Mme Gaëlle DEMARS - M. Julien DOLFI - Mme Carine PELEGRIN - M. Edwin LEGRIS - Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

M. Jean-Dominique GILLIS Pouvoir à M. Michel VRAY
Mme Carole BOULANGER Pouvoir à Mme Julita SALBERT

Absent

M. François RAMPON

Secrétaire de séance : M. Julien DOLFI

Le Conseil Municipal,

- approuve à 29 voix pour et 3 abstentions, le procès-verbal du 12 juin 2020.

- Informations du Maire.

Manifestations :

Juillet

A partir du 1^{er} juillet

Vendredi 3 juillet

Mardi 7 juillet

Jusqu'au 18 septembre

- Ouverture de la Plage.
- 19h – Conseil Municipal – Scène adamoise.
- Journée à la Plage organisée par le C.C.A.S.
- Réouverture partielle du musée d'art et d'histoire Louis Senlecq.

Août

Vendredi 28 août

Dimanche 30 août

- Festival de cinéma en plein air.
- Cérémonie commémorative de Libération de L'Isle-Adam et Parmain.

Septembre

Samedi 5 septembre

Samedi 12

et dimanche 13 septembre

Samedi 12

au dimanche 27 septembre

- Forum des associations – Gymnase Amélie Mauresmo.
- 20^{ème} édition du Marché des créateurs – Parc du Château Conti.
- Salon de l'Artistique – organisé par l'association « L'artistique de L'Isle-Adam » - Château Conti.

- Vendredi 18 septembre* – Fête des Voisins.
 – 21h – Film « Au bonheur des Dames » de Julien Duvivier - La Scène Adamoise.
- Samedi 19 septembre* – 11h - Remise des dictionnaires pour les écoles primaires publiques et privées de L'Isle-Adam – Château Conti.
- Du 19 septembre au 14 février* – Exposition Yang Ermin. La réapparition de la couleur – Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq.
- Samedi 19 et dimanche 20 septembre* – Journées du patrimoine 2020.
- Vendredi 25 septembre* – 21h – Concert Facteurs Chevaux – La Scène adamoise.
- Dimanche 27 septembre* – 9h-17h – Exposition canine nationale – Organisée par le club canin.
- Octobre**
- Samedi 3 octobre* – Fête du vélo.
- Dimanche 4 octobre* – 10h-17h - Brocante des enfants – Cour de l'école Balzac.
- Du lundi 5 au vendredi 9 octobre* – Semaine bleue – Organisée par le C.C.A.S.
- Dimanche 11 octobre* – Grand prix cycliste – en partenariat avec l'Olympique cycliste Val d'Oise.
- Vendredi 16 octobre* – 19h – Conseil municipal – Grande salle de l'Hôtel de ville.

Travaux :

- Travaux dans les écoles :
 - Réfection de la toiture de Dambry et du réfectoire Balzac/Dambry.
 - Réaménagement de l'aire de jeux de l'école Chantefleur.
 - Peintures extérieures de la maternelle Jean de La Fontaine.
 - Rénovation de l'escalier de secours de l'école Balzac.
 - Remise en peinture de 8 classes et divers travaux.
- Programmation en cours des travaux dans les équipements publics pendant l'été.
- L'installation des portes de l'écluse a eu lieu lundi 8 juin 2020 au Port de Plaisance, la prochaine étape sera la mise en eau du bassin.
- A partir du 22 juin, réfection du parking public situé rue de Pontoise, à proximité de la station-service Total.
- Travaux de voirie : Reprise des trottoirs et des chaussées rue Delapersonne, rue Auguste Girolle et rue Louvet (avec aménagement paysager), reprise de la chaussée de l'Avenue Piedalu.

Divers :

- Location de vélos tout l'été aux kiosques situés devant la Plage.
- L'opération « Savoir rouler à vélo » est reconduite à la rentrée 2020.
- L'Isle-Adam renouvelle ses 5@ au label « Villes Internet ».
- La ville de L'Isle-Adam participe au fonds de résilience à la CCVO3F.

Rapport n° 1 - Décisions du Maire n°42-2020 à 50-2020.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** des décisions n°42-2020 à 50-2020 prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Délibération : n° 2020-07-02

Rapport n° 2 – Délibération portant création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'Etat d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie du Covid-19.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous :
La prime sera attribuée aux agents fonctionnaires ou contractuels de droit public ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail en présentiel en continu, à l'exposition du public et du Covid 19 et dont l'implication de certains ont dépassé le cadre de leurs missions traditionnelles sur la période du 24 mars au 11 mai 2020.
Cette prime exceptionnelle sera modulable en fonction du niveau de responsabilités et de la mobilisation selon trois taux 330 €, 660 € et 1000 €, montant plafond. Elle sera versée en une fois, sur la paie du mois de juillet 2020.
Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et de contributions sociales.
- **autorise** le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.
- **dit** que les crédits nécessaires au versement de cette prime sont inscrits au budget.

Délibération : n° 2020-07-03

Rapport n° 3 – Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P) qui se substitue à l'ancien régime indemnitaire pour les cadres d'emplois de la filière technique (ingénieurs et techniciens), de la filière sociale (éducateurs de jeunes enfants) et de la sous filière médico-sociale (infirmier en soins généraux, puéricultrice, auxiliaire de puériculture et auxiliaire de soins).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 29 pour et 3 abstentions,

- **décide d'instaurer** la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R I F S E E P) qui se substitue à l'ancien régime indemnitaire pour les cadres d'emplois de la filière technique (ingénieurs et techniciens), de la filière sociale (éducateurs de jeunes enfants) et de la sous filière médico-sociale (psychologue, infirmier en soins généraux, puéricultrice, auxiliaire de puériculture et auxiliaire de soins).
- **dit** que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget au chapitre 012 aux articles 64118 et 64131.
- **décide** que le R.I.F.S.E.E.P sera revalorisé automatiquement dans les conditions et limites fixées par les textes de références et inscrit chaque année au budget.

Les délibérations de l'ancien régime Indemnitaire prises pour les cadres d'emploi concernés par la présente délibération, sont abrogées.

Délibération : n° 2020-07-04

Rapport n° 4 – Cession du socle foncier du collège Pierre et Marie Curie du département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la cession par la ville de la parcelle A00113 au conseil départemental à titre gratuit,
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.

Délibération : n° 2020-07-05

Rapport n° 5 – Refus de legs particulier consenti à la ville de L'Isle-Adam.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** le refus de legs qu'a consenti Madame Lerebourg.

Délibération : n° 2020-07-06

Rapport n° 6 – Résidence de la Renardière – Servitude de passage de canalisations (Réseau unitaire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le principe de signature de conventions de servitude de passage de canalisations du réseau unitaire (50 % ville- 50 % SIPIA),
- **précise que** pour tous les dossiers, les conventions de servitude seront consenties à titre gratuit et qu'elles devront notamment prévoir un accès permanent aux agents du SIPIA ainsi qu'à ses prestataires pour les opérations de contrôle, d'entretien et de réhabilitation,
- **autorise** Monsieur le maire à signer tout acte et document relatif à ces dossiers, et que ses conventions de servitude de passage seront régularisé, en vue de leur publication au bureau des hypothèques, par acte authentique réalisé par Maître Amaury DESCHAMPS, Notaire à L'Isle-Adam, aux frais du SIPIA.

Délibération : n° 2020-07-07

Rapport n° 7 – Dénomination de la nouvelle voie programme immobilier Quai de l'Oise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 30 voix pour et 2 abstentions,

- **nomme** cette nouvelle voie,

Délibération : n° 2020-07-08

Rapport n° 8 – Modification du règlement des établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** les modifications du règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant.

Délibération : n° 2020-07-09

Rapport n° 9 – Garantie d'emprunt d'ERIGERE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – 47-51 Quai de l'Oise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accorde** la garantie à hauteur de 100 % de la Ville de L'Isle-Adam à ERIGERE pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **5 902 640 €** souscrit par l'emprunteur, «ERIGERE», auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° **108916** constitué de 2 lignes du prêt. Ledit contrat fait partie intégrante de la délibération et est joint en annexe.
- **apporte** la garantie de la collectivité aux conditions suivantes :
 - pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur et dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
 - sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **dit** que le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Délibération : n° 2020-07-10

Rapport n° 10 – Accord de principe – Garantie d'emprunt ERIGERE – 46 bis et ter Avenue de Paris.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **émet** un accord de principe sur une garantie d'emprunt aux conditions ci-dessus exposées.

Délibération : n° 2020-07-11

Rapport n° 11 – Reprise de concessions en état d'abandon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **émet** un avis favorable sur la reprise, par la commune, des concessions dont la liste est annexée au présent rapport, qui ont plus de trente ans d'existence et dans lesquelles il n'y a pas eu d'inhumation depuis dix années et dont l'état d'abandon a été constatée par deux fois, à trois ans d'intervalle, les 17 novembre 2015 et 19 juin 2019, conformément au Code général des collectivités territoriales.
- **valide** cette procédure qui permettra ensuite de libérer des emplacements pour de nouveaux concessionnaires.
- **autorise** le maire ou son représentant à prendre les arrêtés prononçant la reprise des terrains affectés à ces concessions.

Délibération : n° 2020-07-12

Rapport n° 12 – Inscription à l'inventaire de la ville des œuvres acquises en 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** l'inscription à l'inventaire du musée et de la Ville des œuvres suivantes :
 - Jules Dupré
Barques de pêche à marée basse
Huile sur toile
1868-1872
60 x 81 cm
Valeur d'achat avec frais (vente publique) : 5000 euros
Inv. 2019.1.1

- Léon Victor Dupré
Paysage de marécage
Huile sur toile
1852
33.5 x 47 cm
Valeur d'achat avec frais (vente publique) : 3125 euros
Inv. 2019.1.2

- Jules-Romain Joyant
Genève, Place du Molard
Huile sur panneau
28 x 21.9 cm
Valeur d'achat (auprès d'un particulier) : 1200 euros
Inv. 2019.2.1

Délibération : n° 2020-07-13

Rapport n° 13 – Avis sur le schéma de mutualisation des services de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois forêts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le rapport comportant le projet de Schéma de mutualisation de services actualisé de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts.

Délibération : n° 2020-07-14

Rapport n° 14 – Modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** les statuts proposés et annexés au présent rapport ;
 - Le statut se dote d'activités complémentaires telle que la coordination de groupements de commandes ;
 - La durée du syndicat est illimitée ;
 - Le siège est fixé au Campus du Conseil Départemental du Val d'Oise, 2 avenue du Parc, CS 20201 Cergy, 95032 Cergy-Pontoise Cedex ;
 - Le comité syndical sera constitué de délégués titulaires et délégués suppléants selon les modalités suivantes :
 - 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune de moins de 10.000 habitants,
 - 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune à partir de 10.001 habitants,
 - Des recettes supplémentaires sont possibles ;
 - Les fonctions du Receveur sont confiées à la Trésorerie de Cergy Collectivités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.



Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien Poniatowski

Sébastien PONIATOWSKI